

# HaagenDaz siberians huskies

*Breeding beautiful athletes since 2001*



## CONTRAT DE VENTE

### Éleveur/vendeur

Nom et prénom : Gen Raymond  
Adresse : 110 Rg 9 Est  
Lamarche  
GOW 1X0

Tél. résidence : ( )  
Tél. (autre) : ( 418 ) 319 - 7533  
Courriel : cestchien@outlook.com  
Chenil : HaagenDaz

### Acheteur(s)

Nom et prénom :   
Adresse :   
  
  
Nom et prénom :   
Adresse :

Tél. résidence : ( ) -  
Tél. (autre) : ( ) -  
Courriel :   
Urgence :   
Tél. résidence : ( ) -  
Tél. (autre) : ( ) -  
Courriel :   
Urgence :

### Identification/description de l'animal

Race : HUSKY SIBÉRIEN  
Couleur de la robe :   
Couleur des yeux :   
Masque :   
Sexe :   
Père :   
Mère :

Né le :   
# enr. HaagenDaz :   
Micropucé le :   
Coller le code barre ici  
Vacciné le :   
Vermifuge utilisé :

### Prix de vente et entente(s)

Chien vendu comme :  Chien de compagnie  Co-propriété  
 Famille d'accueil - retraité  
 ~~Reproduction/expo~~  
Prix de vente : 1,000\$  
Dépôt : 300\$  
Balance due : 700\$

### Choix de noms :

HaagenDaz   
HaagenDaz   
HaagenDaz

# HaagenDaz siberians huskies

*Breeding beautiful athletes since 2001*

## **Engagements de l'éleveur et garantie**

**L'animal adopté est vendu vacciné, vermifugé, micropucé avant son départ.**

**L'état de santé général de l'animal adopté est garanti pour une période de dix (10) jours** suivant la date de prise de possession du chiot en ce qui concerne les maladies virales telles que parvovirus, toux de chenil, otites, conjonctivite etc. et parasites intestinaux (vers).

**Dans le cas de malformations congénitales (tares de nature héréditaires), affectant la santé/qualité de vie de l'animal, la garantie est de :**

- ✓ Cinq (5) ans à compter de la date de naissance du chiot en ce qui concerne la dysplasie de la hanche/des coudes, épilepsie, cataractes juvéniles et autres tares oculaires de nature génétiques.

**L'éleveur s'engage à fournir à l'acheteur toute la documentation relative à la transaction.**

**L'éleveur s'engage à fournir un chiot adéquatement socialisé au nouveau propriétaire.**

**L'éleveur s'engage à reprendre le chien** dans l'éventualité où l'acheteur veut se départir (volontairement ou non) dudit chien. Le vendeur ne s'engage à aucun remboursement dans un cas éventuel aucun jugement ne sera porté.

## **Non-garantie**

**L'éleveur ne garanti pas le caractère ni le comportement de l'animal.** L'acheteur reconnaît que le milieu dans lequel évoluera son chien peut grandement affecter son caractère et comportement.

**L'éleveur ne garanti pas le remboursement** en cas d'allergies, déménagement, divorce, etc. de l'acheteur et/ou de ses proches.

**La garantie ne couvre pas les défauts de nature corporelles ou physiques/fautes de conformation** tels que qualité du poil, port de queue, aplombs avant et arrières, forme de l'œil, port d'oreille ou encore dentition pas plus qu' aucune maladie découlant de malnutrition, manque de soins ou accident.

## **Engagements de l'acheteur**

**Le nouveau propriétaire devra aviser l'éleveur sans délais** de tout symptôme et/ou comportement anormal de l'animal de manière à ce que l'animal soit référer, s'il y a lieu, à un spécialiste autorisé par le vendeur.

**L'acheteur devra faire le suivi régulier des vaccins** et se soumettre aux recommandations d'un vétérinaire.

**L'acheteur doit aviser l'éleveur de tout changement** d'adresse/courriel ou téléphone afin de garder ses registres à jour.

**Si l'acheteur avait à se départir (volontairement ou non) de l'animal** pour quelques raisons que ce soit (divorce, déménagement, allergies, etc.), le chien devrait être retourné automatiquement à l'élevage (HaagenDaz) ainsi que tous les papiers vétérinaires et enregistrements dûment signés (transfert). Le nouveau propriétaire accepte qu'aucun remboursement ne serait effectué dans un tel cas.

## **Procédures de réclamation :**

Toute réclamation devra être soutenue par un certificat du vétérinaire attestant de la dite maladie, déficience ou décès. L'éleveur se réserve le droit de faire examiner l'animal pour un second diagnostique par un vétérinaire affilié à l'élevage.

Tout échange sera effectué par le remplacement de l'animal affecté par un chiot/chien de même valeur d'une portée future et ce, dans un délai raisonnable. Aucun remboursement en argent ne serait effectué.

# HaagenDaz siberians huskies

*Breeding beautiful athletes since 2001*

## **Autres conditions**

**Si l'animal est vendu comme chien de reproduction/d'exposition**, l'acheteur s'engage à ne faire aucune reproduction avant que le chien n'ait atteint l'âge respectif de deux (2) ans ET avant d'avoir obtenu un certificat des hanches (OFA, OVC, PennHip ou équivalent) et des yeux (CERF ou équivalent). Le propriétaire devra alors fournir une copie des résultats à l'éleveur le temps venu.

**L'animal est vendu comme chien de compagnie**, l'acheteur doit faire stériliser l'animal (castration chez le mâle et hystéro-ovariectomie chez la femelle) avant l'âge de dix (10) mois, et ce, aux frais de l'acheteur. L'acheteur est tenu de faire parvenir une preuve de stérilisation à l'éleveur et ce dans les huit (8) semaines suivant l'intervention. Tous les chiens vendus comme compagnons sont vendus avec un accord de non-reproduction.

## **Sanctions**

**S'il advenait que l'acheteur ne respecte pas un ou plusieurs termes de ce contrat, dépendamment de l'infraction(s), les sanctions seraient les suivantes :**

- ✓ **Pour avoir négligé l'animal et/ou omis de lui fournir soins et nutrition adéquate**; l'éleveur reprend possession de l'animal ainsi que tous les papiers vétérinaires et enregistrements dûment signés (transfert). L'éleveur fera alors une plainte pour négligence animale auprès des autorités concernées (SPCA ou autre).
- ✓ **Pour avoir accouplé un chien de compagnie ou avoir accouplé avec un chien non enregistrés ou de race mixte**; l'éleveur reprend possession de l'animal ainsi que les papiers vétérinaires et enregistrements dûment signés (transfert) ET l'acheteur se voit payer une somme de 2,000\$ pour non respect de contrat. L'éleveur n'hésitera pas à porter le dossier en cour en cas de besoin.
- ✓ **Pour avoir vendu, donné ou transféré l'animal et ne pas avoir appliqué la politique de retour en cas d'abandon**; le vendeur devra repayer la valeur du chien (montant originalement payé à l'achat) à l'éleveur et ce dans un délai de deux semaines suivant la date d'avis. L'acheteur devra également fournir toutes les nouvelles coordonnées du nouveau propriétaire à l'éleveur afin de garder ses dossiers à jour.
- ✓ **Pour avoir accouplé le chien avant l'âge de deux (2) ans et/ou sans avoir obtenu une certification des hanches/yeux**; le vendeur reprend possession de l'animal et des papiers d'enregistrement dûment signés OU obligerait la stérilisation immédiate de l'animal (aux frais du propriétaire). L'acheteur de voit payer une somme de 3,500\$ pour avoir failli aux termes du contrat et avoir négligé de soumettre l'animal aux tests de santé de base et ainsi préserver la race et les lignées de tares héréditaires.
- ✓ **Pour s'être servi (intentionnellement ou non) de la lignée/du nom HaagenDaz à des fins d'incitation à la haine, diffamation ou pour des motifs frauduleux et/ou malhonnêtes; que ce soit par le biais de médias sociaux, ou autre moyens publiques**, l'éleveur n'hésitera pas à porter le dossier en cour. Une somme pouvant aller jusqu'à 10,000\$ pourrait être réclamé pour ce genre d'infraction.

## **Finalisation de la vente**

En signant ce formulaire, j'atteste avoir lu et compris le contrat de vente/garantie et m'engage à en respecter les différentes clauses. Je comprends que je ne suis pas autorisé à vendre, donner ou céder l'animal et que je n'ai pas le droit de le reproduire (accoupler). J'affirme également avoir visité les installations du chenil et rencontré les chiens de l'élevage et m'en dit satisfait(e).

Signé en toute connaissance et de bonne foi, le : \_\_\_\_\_ (date) à \_\_\_\_\_ (lieu)

\_\_\_\_\_ ACHETEUR 1

\_\_\_\_\_ ACHETEUR 2

\_\_\_\_\_ VENDEUR